



Pour soutenir l'action du Centre 72
développer ses projets et encourager son équipe de bénévoles

Je m'engage : je suis membre du Centre 72 !

- Imprimez et remplissez cette page
- Faites votre chèque à l'ordre du Centre 72
- Envoyer le tout au
Centre 72 – Anne de Liège – 72, rue Victor Hugo 92270 Bois-Colombes

Vous pouvez aussi payer en ligne depuis le site centre72.fr ou par virement en précisant bien dans votre virement « Adhésion 2024-2025 » avec vos nom et prénom, puis envoyez un PDF de cette page remplie au trésorier : tresorier@centre72.fr

Tous les versements de 20€ et plus vous permettront de recevoir un reçu fiscal afin de déduire de votre impôt sur le revenu 66% de votre versement.

Astuce : Si vous souhaitez, par exemple, consacrer 15€ au Centre 72, versez-nous 45€ (membre donateur) et vous recevrez un reçu fiscal qui vous permettra de déduire 30€ de votre prochain impôt sur le revenu. Votre adhésion vous reviendra à 15€. Vous ne dépensez pas plus et le Centre 72 reçoit plus.

Le Centre 72 est indépendant, il ne reçoit aucune subvention de fonctionnement, il ne dépend que de ses membres.

Merci pour votre présence et pour votre soutien.

L'équipe des bénévoles du Centre 72

Je soutiens le Centre 72 !

Bulletin d'adhésion 2024-2025 *

(un bulletin par personne)

Nom, Prénom : M Mme

Date de naissance : Tél :

Activité suivie (éventuellement) :

Adresse :

Code postal / Ville :

Courriel (en capitales) :@.....

Votre mail sera exclusivement utilisé pour la communication concernant les activités du Centre 72 et l'envoi des reçus fiscaux. Vous pouvez vous désinscrire de la newsletter du Centre 72 en cliquant sur le lien figurant au bas de chacun de nos envois.

J'adhère à l'association Centre 72 et verse la cotisation de:

..... € (20€ et plus : Membre donateur, je recevrai un reçu fiscal)

Réglé par chèque à l'ordre de **Centre 72**

Réglé en espèces

Réglé par virement (IBAN Centre 72: **FR76 1027 8060 1300 0203 1820 183**)

Date et signature :

En adhérant au Centre 72, vous donnez votre accord à l'enregistrement des données dans notre système d'information. Conformément à la réglementation en vigueur en France notamment en application de la loi informatique et libertés et du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification. Vos données ne seront jamais cédées à des tiers.

* L'exercice 2024-2025 court du 1er septembre 2024 au 31 août 2025